

Réforme de la formation des infirmier·ères : une bataille pour l'émancipation professionnelle

Les nouveaux référentiels doivent prendre en compte l'évolution réelle des compétences de la profession d'infirmier·ère, qui doit être pensée comme actrice à part entière du système de santé, exigeant un haut niveau d'expertise, afin de répondre à la complexité des besoins de santé, notamment chez les jeunes.

Par **SAPHIA GUERESCHI**,
secrétaire générale du SNICS-FSU

La publication au *Journal officiel* du 25 février 2026 des nouveaux référentiels conduisant au diplôme d'État d'infirmier·ère ne constitue pas un simple ajustement pédagogique. Elle s'inscrit dans un moment politique décisif pour la profession. Après la loi relative à la profession d'infirmier·ère de 2025, qui a reconnu l'accès direct à la consultation infirmière et consolidé l'autonomie professionnelle, la réforme de la formation engage l'avenir même du métier.

Pour le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmières et infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cette réforme ne pouvait être laissée aux seuls arbitrages technocratiques ou corporatistes. Nous y avons pris toute notre part.

Par nos amendements successifs, nos contributions argumentées et notre travail d'expertise, nous avons pesé pour que les référentiels prennent en compte l'évolution réelle des compétences infirmières : consultation autonome, prévention, santé mentale, coordination, éducation à la santé, repérage des vulnérabilités sociales.

ACTRICE À PART ENTIÈRE

Au sein du Conseil national professionnel infirmier (CNPI), dont le SNICS-FSU assure la vice-présidence, nous agissons pour que la profession ne soit plus pensée comme auxiliaire mais comme actrice à part entière du système de santé. Cette responsabilité nous permet d'intervenir directement dans les discussions réglementaires en cours et de faire évoluer les textes.

Former des professionnelles et des professionnels autonomes tout en les maintenant dans des cadres d'exercice contraints serait une contradiction majeure.

Un point critique demeure : le maintien d'un volume de 4 600 heures* pour l'obtention d'un diplôme conférant le grade licence. Cette situation constitue une anomalie dans le paysage universitaire européen. Elle pèse lourdement sur les étudiantes et étudiants,

sans reconnaissance académique à la hauteur de l'investissement exigé.

Le SNICS-FSU porte une revendication claire : un allongement de la formation initiale et une réorganisation cohérente du cursus, afin d'assurer une montée en compétences réelle, un renforcement des enseignements universitaires et une meilleure articulation avec la recherche.

Les responsabilités confiées aux infirmières et aux infirmiers – consultation autonome, suivi de pathologies chroniques, prévention, santé mentale, coordination de parcours – justifient une formation approfondie. La complexité des besoins de santé, notamment chez les jeunes, impose un haut niveau d'expertise.

HANDICAPS SYMBOLIQUES

La France souffre d'un paradoxe : alors que les besoins en santé explosent, la profession d'infirmier·ère demeure massivement sous-utilisée. Ce « sous-usage » est le produit de barrières corporatistes persistantes, d'une organisation hospitalo-centrée et médico-centrée, et d'une méconnaissance profonde de notre champ de compétences.

Il est également lié à des déterminants sociaux plus larges. Profession très majoritairement féminine, historiquement assignée à des fonctions dites « de service », structurée dans des hiérarchies verticales, la profession d'infirmier·ère cumule plusieurs handicaps symboliques : difficulté à faire reconnaître son expertise propre, légitimité sans cesse contestée, invisibilisation de ses apports spécifiques.

La réforme de la formation ne peut ignorer ces rapports de pouvoir. Sans transformation structurelle, l'universitarisation risque de demeurer partielle.

La loi de 2025 a ouvert la voie à une meilleure reconnaissance des spécialités infirmières, dont celle exercée en milieu scolaire. Pour le SNICS-FSU, cette dynamique doit être amplifiée. Nous défendons un élargissement du nombre de spécialités reconnues et adossées à des parcours universitaires de niveau master.

La spécialité infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, par exem-

Alors que les besoins en santé explosent, la profession d'infirmier·ère demeure massivement sous-utilisée.

* Ce volume de 4 600 heures comprend les volume horaire des stages.



ple, requiert des compétences expertes en santé publique, santé mentale, prévention et analyse des déterminants sociaux. Elle ne peut être considérée comme un simple débouché secondaire. Elle participe pleinement des politiques publiques de santé.

Plus largement, la structuration de véritables filières de spécialisation constitue un levier d'émancipation professionnelle et d'attractivité pour une profession qui peine à recruter.

TERRAIN DE LUTTE

Le SNICS-FSU défend une formation qui prépare des professionnel·les capables d'analyse critique, de raisonnement clinique autonome et d'intervention sur les inégalités sociales de santé.

Nous refusons une réforme conçue uniquement pour répondre aux pénuries hospitalières sans questionner le modèle d'organisation des soins. Nous refusons également que l'élévation des compétences se traduise par un alourdisse-

ment des responsabilités sans reconnaissance statutaire et salariale correspondante.

La réforme des référentiels n'est pas un aboutissement. Elle est un terrain de lutte. À travers notre action syndicale et notre engagement au sein du CNPI, nous continuerons à intervenir pour que les textes réglementaires traduisent réellement l'autonomie conquise dans la loi.

La question est politique : voulons-nous une profession assignée à un rôle d'exécution, ou une profession pleinement reconnue, capable de transformer le système de santé et de contribuer aux politiques publiques, notamment dans le service public d'éducation ?

Pour le SNICS-FSU, la réponse est claire : la formation doit être un levier d'émancipation, non un simple ajustement technique. C'est à cette condition que la réforme répondra aux besoins de la population et permettra de sortir durablement du sous-usage organisé d'une profession essentielle. ■

Nous défendons un élargissement du nombre de spécialités reconnues et adossées à des parcours universitaires de niveau master.